

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

Quatrieme Jour Complémentaire.

( Ere vulgaire )

Dimanche 20 Septembre 1795.

*Ordre donné aux corsaires corses d'arrêter tous les bâtimens chargés pour le compte des Français ou des Hollandais. — Détails sur les mouvemens qui ont lieu dans l'isle de Corse. — Division parmi les habitans de la Hollande. — Lettre de l'assemblée primaire d'une section de Reims, au député Armonville. — Discussion sur les radiations de la liste des émigrés. — Insurrection à Chartres. — Mort du représentant Tellier, qui s'est tué à la suite de cette insurrection. — Rapport et discussion à ce sujet.*

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE, DE LA SUISSE,  
DE L'ITALIE ET DE GENEVE.

On ne reçoit plus à Paris d'abonnemens aux Nouvelles Politiques pour ces différens pays. Il faut s'adresser désormais :

Pour la Belgique, à Bruxelles, chez le citoyen Horgnies, au bureau des postes ;

Pour la Suisse & l'Italie, à Basle, à l'expédition des Gazettes, au bureau des postes ;

Pour Geneve, et les cantons de Suisse adjacens, à Geneve, au citoyen Molles, directeur des postes.

On a préféré de placer les bureaux d'abonnemens dans ces trois villes, comme étant les mieux situées pour ne point faire éprouver de retard dans la distribution.

Il ne sera fait aucune expédition pour la Belgique, la Suisse, l'Italie et Geneve, si l'abonnement n'est souscrit à un des trois bureaux ci-dessus désignés.

### ITALIE.

De Livourne, le 26 août.

On mande de Bastia que le gouvernement anglo-corse a autorisé les corsaires de l'isle à arrêter tout bâtiment neutre ou non, qui seroit chargé pour le compte des Français ou des Hollandais. Les mêmes avis ajoutent qu'on travaille à Ajaccio à la formation d'arsenaux & de chantiers pour des vaisseaux de guerre. On y jette un grand môle, & l'on y construit des bâtimens destinés à servir de magasins. Il est arrivé un parlementaire français, avec un commissaire chargé de proposer un échange de prisonniers, offre qui a été agréée.

Voici ce qu'on dit jusqu'à ce jour, des mouvemens qui ont lieu en Corse :

Il faut savoir qu'il y a dans l'isle un parti considérable qui hait le gouvernement anglais ; mais c'est sur-tout dans la partie de la Corse au-delà les monts ou la partie du sud, que ces sentimens regnent avec le plus de force. Le gouvernement avoit espéré ramener peu-à-peu les esprits ; mais tout ce qui a été fait n'a abouti qu'à les exaspérer davantage.

Les Pieves de Casinca, de Rostino, sont à la tête de l'insurrection. Elles ont d'abord envoyé trois députations au vice-roi, par lesquelles elles ont demandé l'abrogation de certaines loix du parlement, relatives au clergé & surtout aux impôts. Enfin, dans beaucoup de lieux on a brûlé publiquement les loix décrétées par le parlement & sanctionnées par le roi. Le gouvernement vient d'envoyer deux commissions extraordinaires, l'une à Tavera, l'autre à Acupagny, chacune avec un bataillon, pour se saisir des insurgés. C'est dans ce moment, que se font, dans toute la Corse, les élections des municipalités, & l'on croit que les assemblées qui auront lieu à cette occasion pourront donner naissance à de grands troubles. Sir Elliot a publié une proclamation dans laquelle il dit au peuple corse, que le gouvernement britannique a fait beaucoup pour sa liberté, sa tranquillité & son commerce, &c. Il l'invite à ne pas se laisser séduire par des personnes turbulentes.

Il paroît que ce passage est dirigé contre le général Paoli. Cet homme, reconnu pour avoir une grande influence sur les Corses, est regardé comme le directeur secret de l'insurrection qui est à la veille d'éclater dans toute l'isle. Il passe pour n'être pas satisfait de la portion d'autorité qu'on lui a laissée après la conquête, à laquelle il prétend avoir plus contribué que les troupes anglaises. Aussi, il a constamment regné entre lui & le vice-roi une froideur qui n'attendoit que des circonstances pour dégénérer en inimitié. Un M. Colonna, adjudant du vice-roi, dans une fête qu'il lui donna, il y a quelque tems à Ajaccio, crut, dit-on, lui faire sa cour, en mettant en pieces le buste du général. Le bruit s'en étant répandu à Rostino, où demeure Paoli, & dans les districts environnans, le peuple brûla l'effigie de M. Pozzo-di-Borgo, concurrent de Paoli & président du conseil d'état. On accuse maintenant M. Pozzo-di-Borgo & M. Colonna d'avoir en outre brûlé la tête de more, (armoire de la Corse), d'avoir malversé dans l'administration des fonds publics, &c. Des députés des Pieves voisines, sont venus



demander au vice-roi satisfaction & justice contre eux. Le vice-roi, après avoir nommé une commission chargée d'examiner les faits, renvoya les députés, en leur promettant justice. Telle est l'origine & le développement des agitations actuelles de la Corse, qui semblent annoncer des plus grands événemens.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 9 septembre.*

Telle est la haine du ministère contre la France, qu'il regarde comme ennemie de la Grande-Bretagne, toute puissance qui traite avec la première; c'est ce qui fait répandre le bruit de la guerre avec la Hollande & l'Espagne.

Des lettres de Lisbonne nous apprennent qu'on arme à Cadix avec la plus grande activité plusieurs vaisseaux de ligne, destinés, dit-on, pour les Indes-Occidentales. Plus, que le roi de Maroc ayant déclaré la guerre à la Suède, à Venise & à Gènes, quatre corsaires ont paru dans les détroits, & se sont emparés de deux vaisseaux suédois.

Le bruit d'une dissolution du parlement se renouvelle.

L'amiral Duncan est revenu aux dunes; l'amiral Harvey est sorti de Portsmouth avec six vaisseaux & deux frégates.

La flotte du lord Bridport continue à bloquer les côtes de France; mais elle ne peut y rester long-tems, faute de provisions.

La corvette *la Trompeuse* a dû partir le premier septembre, avec six bâtimens chargés de vivres pour cette flotte.

## B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 29 fructidor, ( 15 septembre, v. st. )*

Tout prend un aspect guerrier & imposant dans nos provinces, que l'on couvre de camps de tous les côtés: il s'en forme entre Dunkerque, Nieuport, Ostende & l'Ecluse, près d'Anvers, & d'autres camps auront également lieu dans l'intérieur; déjà une partie des troupes qui forment nos garnisons sont en mouvement pour les occuper. L'on se demande avec étonnement ce que cet appareil militaire signifie dans un moment où la tranquillité la plus profonde regne par-tout. Pourquoi des rassemblemens de soldats qui inquiètent toujours dans un pays dont la majorité des habitans sont les amis de la France? L'on remarque que la formation de ces camps dans nos provinces coïncide avec de pareilles mesures dans l'intérieur de la république française.

L'on mande des bords du Rhin que le projet des généraux républicains est de faire passer sur la rive droite un corps de troupes de 60 mille combattans, lequel tâchera de prendre l'armée autrichienne du Haut-Rhin par derrière, pendant que le général Pichegru la tiendra en échec, & l'empêchera de se porter au secours de la partie du fleuve où les Français auront passé. La manœuvre réussissant, alors l'ennemi devra abandonner petit à petit toutes ses positions & se retirer, dans la crainte d'être pris à dos. Mais il est apparent, qu'avant qu'un tel dessein puisse recevoir son exécution, le sang coulera en abondance, l'ennemi se préparant à une résistance vigoureuse, & même d'attaqué à devenir attaquant.

On apprend de la Hollande qu'il y a une scission ouverte entre les Provinces-Unies, au sujet de la convention d'une convention nationale. Plusieurs de ces provinces, instruites par les malheurs de la France, craignent une assemblée toute puissante qui pourroit devenir la proie des factions. Ces craintes, qui ne paroissent que trop fondées, sont la cause des retards qu'éprouve la formation d'une pareille assemblée. Cependant l'on ne peut accuser ces citoyens d'aimer le stathouderat, & sur-tout de ne pas chérir la liberté, un grand nombre ayant sacrifié pour elle. C'est toutefois ce que commencent déjà à faire les révolutionnaires outrés, qui voudroient tout renverser, tout abolir, plonger la patrie dans un chaos affreux, afin sans doute d'en devenir ensuite le arbitre.

Si les muses habitoient nos provinces, si nous avions ici quelque chantre harmonieux, un Boileau ou un Voltaire, le général Chaptal Tourville lui feroit le sujet d'une nouvelle épopée; on l'intituleroit *le Havre-Sacré levé*. Nous avons déjà dit que ce général avoit fait mettre à exécution militaire le couvent des Récolets, pour payer à un soldat une somme de deux cent trente florins, parce que ce militaire disoit avoir perdu dans ce couvent de petits effets. Les autorités constituées étoient parvenues à faire lever cette exécution; mais le général Tourville qui ne veut pas en avoir le démenti, vient d'envoyer encore 12 hommes aux Récolets, avec menace de doubler la garnison si la somme n'est pas payée dans les vingt quatre heures.

## F R A N C E.

*De Paris, le 3<sup>e</sup> jour complémentaire.*

Une grande affiche bleue, fixe encore tous les regards du peuple. Il existe, y est-il dit, trois classes d'hommes qui cherchent à influencer les assemblées primaires... Les pervers, qui depuis le commencement de notre révolution, se nourrissent de nos malheurs, voient avec chagrin que les succès inouis de nos armées, & l'acceptation d'un gouvernement populaire basé sur les lois justes & sévères vont détruire leurs spéculations criminelles. L'agioteur avide, qui craint un nouvel ordre de choses qui le force à la probité, qui voit les yeux de ses concitoyens ouverts sur l'immense fortune qu'il a usurpée depuis huit mois, qui craint l'embarras des questions à qui voudroit sauver les réponses dans l'anarchie & le désordre.

Viennent ensuite les anciens aristocrates & les prêtres, qui, ne pouvant jamais aimer la république, voudroient profiter des circonstances pour exercer une influence pernicieuse... « Braves parisiens, que l'on cherche à égarener, dit l'auteur en terminant, serez-vous encore long-tems le dupe de ces conseillers perfides, qui veulent vous rendre les instrumens de leurs desseins secrets: Ouvrez les yeux, abandonnez ces charlatans, ces êtres immoraux; livrez-les à leurs remords, au mépris & à l'indignation générale; & malgré les vociférations du brigandage & du crime, jurez avec l'immense majorité des Français, que vous acceptez la constitution républicaine, qui ne peut avoir pour ennemis au milieu de vous, que ceux qui cherchent à avilir la convention nationale; répétez avec nous: *Peussent les rois et les dominateurs! vive la république! vive la convention nationale!*

L'assemblée primaire de la commune d'Etampes a accepté provisoirement la constitution & rejeté les décrets



des 5 & 13, sur le considérent que ces décrets portent atteinte à la liberté du peuple. Elle a déclaré de plus qu'elle prend sous sa sauve-garde & met sous celle de la nation les électeurs qu'elle nommera, en leur enjoignant de choisir des députés par-tout où ils en trouveront dignes de la confiance nationale.

Le canton de Garentières, district de Monfort, département de Seine & Oise, a accepté la constitution & rejeté les décrets.

Le canton de Lorris, district de Montargis, composé de neuf communes, a accepté à l'unanimité la constitution & rejeté les décrets.

Le canton de Châteauneuf se plaint de ce que nous avons annoncé son acceptation à la constitution, qui a été ajournée au 27; elle a seulement rejeté les décrets. Sa plainte est signée du bureau de l'Assemblée primaire.

Une lettre d'Auxerre contient des détails sur les manœuvres que les terroristes ont employées pour se faire nommer électeurs dans cette commune, en distribuant, avec des listes d'électeurs à nommer, des assignats de 25 liv. aux pauvres manœuvres votans.

On écrit du département du Lot, que les intrigans sont parvenus, à force d'adresse, à accaparer les suffrages en faveur de propriétaires, nobles pour la plupart.

Dans ces divers détails, il est des faits positifs, donnés avec la franchise de la vérité; mais dans quelques plaintes on aperçoit aussi l'improbation du mécontentement, marquée d'une manière sensible. C'est ce qui nous détermine à engager nos correspondans à nous donner des faits positifs de préférence à toute autre chose, afin qu'il nous soit plus facile de recueillir la simple vérité.

L'Assemblée primaire de la section du Temple, à Reims, nous a adressé une copie légalisée de la lettre d'Armonville, que nous avons rapportée; elle a joint à cet envoi copie de la lettre qu'elle a écrite à ce sujet à Armonville, & que voici:

Reims, ce 29 fructidor, l'an troisième.

Votre lettre, en date du 21 fructidor, adressée à votre ami Bertrand & compagnie, détenus comme terroristes dans les prisons de Châlons, est venue à la connoissance de l'Assemblée primaire de la section du Temple. Elle a excité l'indignation générale. L'Assemblée y a reconnu une ame féroce qui s'y peint avec des couleurs hideuses qui lui sont propres; elle s'est levée toute entière pour vouer à l'exécration publique cette lettre toute dégoûtante de sang; elle en a arrêté l'impression & l'envoi à tous les départemens. La manifestation des sentimens d'horreur avec laquelle les citoyens de Reims ont repoussé une pareille missive, lavera sans doute notre commune du reproche d'avoir fourni à la représentation nationale un homme de votre espece. Oui, nous le disons tout haut à toute la France: ce n'est pas la ville de Reims qui a nommé Armonville représentant du peuple; il doit uniquement cette nomination à l'intrigue ourdie dans les ténèbres; il la doit, aux journées affreuses de septembre 1792, il la doit, à cette voix impérieuse & liberticide: NOMMEZ ARMONVILLE, et le sang cessera de couler.

Signés, OUDIN PAUL, président; & ENGRAND, vice-secrétaire.

### Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Geneve, le 1<sup>er</sup> septembre, l'an 4 de l'égalité genevois.

C I T O Y E N S ,

Depuis long-tems notre patrie étoit agitée par diverses factions. Le sang de nos citoyens avoit coulé; il sembloit appeler encore du sang. Les crimes commis en France par les terroristes avoient été répétés à Geneve; les nouveaux crimes commis à Lyon menaçoient aussi d'être répétés dans nos murs. Ainsi, notre liberté qui tient essentiellement à l'union de tous nos concitoyens, ne trouvoit plus aucune espece de garantie; ainsi les hommes distingués par leurs lumières & leurs talens, désertoient un pays qu'ils avoient si long-tems honoré; ainsi nos citoyens aisés, exportoient leurs fortunes & leur industrie & livroient à toutes les horreurs du besoin cette classe intéressante d'ouvriers, dont n'aguères ils occupoient les bras & salarioient les services.

Ce cruel état de choses va changer, & je m'empresse de vous l'apprendre. La réunion la plus touchante de tous les partis en un seul, vient de s'opérer. Cinq mille citoyens & au-delà, rassemblés hier 31 août, se sont jurés entre les mains du gouvernement, paix, amitié & fraternité. Ils tiendront leur serment, & c'est ainsi que Geneve sera sauvée.

Le gouvernement qui jouit d'une confiance méritée, & qu'on avoit eu l'injustice d'accuser de tous les maux, qu'il n'étoit en son pouvoir ni de prévenir ni d'empêcher, a vu doubler sa force par la réconciliation qu'il desiroit. Il s'en servira, sans doute, pour en prolonger les effets. Il comprimera les factieux de tous les partis, si quelques-uns osoient essayer encore de troubler l'ordre public. Je puis donc vous assurer que notre horizon politique, semblable à celui d'un beau jour, nous promet un long calme, le bonheur & la véritable liberté.

D... C...

### CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BERLIER.

Séance du 3<sup>e</sup> jour complémentaire.

Echasseriaux, le jeune, a présenté un projet de décret contenant des articles additionnels à la loi relative aux radiations de ceux qui sont mal-à-propos portés sur la liste des émigrés.

Un article, par lequel on proposoit de charger les municipalités de délivrer les certificats de résidence, a souffert quelque difficulté. Bentabole a dit que dans le département du Bas-Rhin, il y avoit des endroits tellement égarés, que les municipalités croyoient faire une action méritoire & gagner le ciel en délivrant de faux certificats de résidence.

Le projet de décret a été ajourné; Roger-Ducos a exposé alors qu'il croyoit nécessaire que toutes les radiations accordées, jusqu'à ce jour, fussent revisées; il demandoit le renvoi de sa proposition au comité de législation.

De vifs débats se sont élevés; Guyomard, Bentabole, Villetar ont appuyé le renvoi, fondé sur la grande quantité d'émigrés qui rentrent, & les dangers dont ils menacent la république.



D'autres membres au contraire ont invoqué l'ordre du jour; les loix contre les émigrés existent, a dit Thibaut; si quelqu'un d'eux a surpris la justice, qu'on le dénonce, il sera arrêté & puni; mais pourquoi rendre de nouveau incertaines les propriétés & l'existence d'excellens citoyens, qui jamais n'ont quitté le territoire de la république, & qui pourtant ont été inscrits parmi les émigrés; quelques-uns pendant qu'ils étoient en prison.

André Damoat, Pierret & plusieurs autres ont appuyé cet avis.

Un membre a représenté que ce qu'on sollicitoit seroit un effet rétroactif donné à la loi.

Un membre avoit dit qu'il falloit assurer le gage des assignats.

Pierret a répliqué que le gage le plus sûr des assignats étoit dans la justice & le respect pour les propriétés; l'assemblée a passé à l'ordre du jour motivé sur les loix existantes.

Isabeau a obtenu la parole, au nom du comité de sûreté générale; il a dit qu'il venoit remplir un triste & pénible devoir, & il a annoncé que le représentant Tellier, en mission dans le département d'Eure & Loir, s'étoit donné la mort à Chartres, à la suite d'une insurrection qui avoit éclaté contre lui.

Voici les faits dont le rapporteur a rendu compte.

Dans le district de Châteauneuf, des troubles avoient éclaté: l'assemblée primaire avoit exercé des actes de souveraineté qui ne lui appartenoient pas, elle avoit ordonné à des troupes de vider ce qu'elle appelloit son territoire, & s'étoit emparée des caisses; enfin, des arbres de la liberté avoient été coupés, ses statues brisées & traînées dans la boue.

Le représentant Tellier, qui réunissoit à un esprit ferme & doux le talent de s'exprimer facilement, & qui avoit déjà rempli plusieurs missions à la satisfaction de tout le monde, fut envoyé dans ce département; il ne cachoit pas que les troubles devoient leur origine à la correspondance entretenue avec les chefs de quelques sections de Paris; mais il espéroit tout apaiser par le doucteur: il comptoit beaucoup sur-tout sur le prochain établissement d'un gouvernement.

Les choses en étoient là quand le premier jour complémentaire une terrible insurrection éclata à Chartres; elle se prolonge toute la journée, la vie du représentant est menacée: on demande qu'il taxe le pain; malgré ses efforts, malgré ceux des autorités constituées, après quatre heures de la plus vigoureuse résistance, il est forcé de signer un arrêté, par lequel il ne taxoit pas le pain, mais il ordonnoit qu'il seroit distribué à trois sols la livre; on le force à le proclamer sur-le-champ, & les cris de vive le roi se font entendre.

Enfin le représentant rentre; il ordonne aux autorités de le laisser seul; il commence par casser son arrêté; il écrit deux lettres, dont on a donné lecture; l'une aux autorités du lieu, l'autre aux comités de gouvernement; dans ces lettres, il dit que la crainte seule de faire verser d'autre sang que le sien, l'a déterminé à signer son arrêté; qu'il croit que sa mort volontaire sera plus utile à sa patrie, que s'il se fût laissé assassiner. Je ne me

reproche rien, ajoute-t-il; je meurs tranquille, & laisse à mes enfans l'héritage de probité que j'ai reçu de mes pères.

Après avoir écrit ses lettres & cassé son arrêté, il s'est tué d'un coup de pistolet.

Ce récit a jeté la plus profonde consternation dans l'assemblée. Isabeau a ajouté que bientôt les comités pour toute la France; complot dont la paix est toujours le prétexte, & la royauté le but. Les comités proposeront des mesures ultérieures; pour l'instant ils proposent l'envoi dans le département d'Eure & Loir des représentans Bourdon, de Loise, & Fleury.

L'envoi de ces représentans a été décrété.

Tallien & Legendre se sont élevés avec force contre les meneurs & les royalistes qui trompent le peuple, & conspirent la perte de la république & des républicains. Nous ferons demain connoître leurs discours.

Tallien a proposé le bannissement de tous les partisans de la royauté; il a demandé que cette proposition soit renvoyée aux comités.

Ce renvoi, ainsi que celui de plusieurs autres, a été décrété, pour que les comités les mûrissent & en fassent un rapport demain.

Bourse du 3<sup>e</sup>. jour complémentaire.

Inscriptions . . . . .	28-27½
Bons au porteur . . . . .	2½ à 2 p. 100 de p.
Amsterdam . . . . .	1 7/8
Hambourg . . . . .	7200.
Bâle . . . . .	2 7/8
Livourne . . . . .	3900.
Gènes . . . . .	3700.
Louis . . . . .	1145.
Argent . . . . .	4560.
Marc . . . . .	2100.
Lingot . . . . .	2150.
Or paraphé . . . . .	4600.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens ont expiré à la fin de Fructidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 liv. pour six mois, et 50 liv. pour trois mois. Les Abonnés qui n'enverront point ce nouveau prix, recevront seulement la Feuille au prorata de la somme qui leur auront adressée. Le Bureau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n<sup>o</sup>. 500.

\* \* \* *Œuvres Politiques de Jacques Harrington*, contenant la république d'Océana, les aphorismes & les autres traités du même auteur, ouvrages traduits de l'Anglais pour la première fois, & ayant une infinité de rapprochemens avec les circonstances où se trouve le gouvernement, quoique composé du tems de Cromwel, pendant les dernières années de la révolution d'Angleterre; 3 vol. in-8<sup>o</sup>, brochés 75 livres, & 90 livres, franc de port, par la poste, pour les départemens.  
A Paris, chez Leclerc, libraire, rue Saint-Martin, numéros 28 & 29.